

Ajaccio, le 22 avril 2022

Communiqué de presse

Pour se protéger et éviter l'hospitalisation, il y a des gestes qui comptent : la 2^e dose de rappel est conseillée dès 60 ans

Face à la persistance de l'épidémie de Covid-19, avec un taux d'incidence et un nombre de personnes hospitalisées toujours très élevés, l'ARS de Corse rappelle la nécessité de protéger les plus fragiles et les plus âgés et insiste sur l'importance pour eux, d'effectuer la 2^e dose de rappel.

La 2^e dose de rappel, pour qui et quand ?

- à partir de 80 ans : à faire 3 mois après le 1^{er} rappel.
- de 60 à 79 ans : à faire 6 mois après le 1^{er} rappel.

Cas des personnes ayant été infectées par le Covid-19 après leur premier rappel :

- Si l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal ;
- Si l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel est nécessaire. Il convient d'attendre alors au moins 3 mois après l'infection, pour les personnes âgées de 80 ans et plus, les résidents en EHPAD et en USLD ou 6 mois après l'infection pour les personnes âgées de 60 à 79 ans avant de procéder au deuxième rappel vaccinal.

Pourquoi une nouvelle dose de rappel dans cette population ?

La protection apportée par le vaccin diminue plus rapidement dans le temps chez les personnes qui ont un système immunitaire plus fragile. L'injection de cette deuxième dose de rappel doit permettre de renforcer leur protection contre les formes graves de la maladie et les décès, dans le contexte actuel de forte circulation du virus.

En effet, pour le système immunitaire, un rappel n'est pas une simple répétition mais permet d'acquérir une protection plus importante et plus large. C'est pour cela que l'on dit que la dose de rappel « booste » l'immunité et permet de produire suffisamment d'anticorps pour lutter contre le virus.

La vaccination est possible en centre de vaccination (liste des centres ouverts sur www.corse.ars.sante.fr) et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes.
Retrouvez toute l'offre sur www.sante.fr.

L'info en plus : le rappel vaccinal peut être exigé à l'entrée de certains pays. Pensez-y avant de voyager car un délai de 7 jours est nécessaire avant que le nouveau certificat de vaccination ne devienne valide.

**Pour se protéger, il y a des gestes qui comptent.
Ensemble, restons prudents, respectons les gestes barrières et vaccinons nous.**